



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Assemblée nationale
de la Côte d'Ivoire

Genève, le 18 décembre 2015

Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir d'inviter votre Parlement à participer au séminaire parlementaire régional sur le thème *Encourager les gouvernements nationaux à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies*. Organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement de la Côte d'Ivoire, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, ce séminaire se déroulera à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 22 et 23 février 2016.

En vertu de la résolution 1540, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2004, les gouvernements ont l'obligation d'appliquer des lois et des réglementations efficaces afin d'empêcher l'accès par des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive (ADM). La résolution s'intègre dans le cadre des activités entreprises par la communauté internationale en vue de faire face à la menace croissante du terrorisme.

Il est du devoir de tout parlementaire de protéger la sécurité de ses citoyens. En tant qu'institution chargée de légiférer, contrôler l'action gouvernementale et voter le budget de l'Etat, le Parlement joue un rôle essentiel dans l'avancement des nombreuses dispositions de la résolution 1540. Cependant, nombre de parlementaires ne sont pas pleinement conscients de la présence d'ADM au sein de leur pays ou région, ni des dangers que l'acquisition de telles armes par des acteurs non étatiques représente. C'est pourquoi, les cadres législatifs et réglementaires nationaux comportent souvent des lacunes d'un point de vue ou d'un autre.

Comme expliqué dans la note d'orientation ci-jointe, l'objectif principal de ce séminaire est de renforcer l'aptitude des parlements à évaluer le risque relatif aux armes de destruction massive et de prendre les mesures nécessaires pour le réduire dans la région africaine. Le séminaire favorisera le transfert de connaissances et permettra aux parlementaires d'établir des réseaux transfrontaliers et informels ou des relations individuelles. Il aura un caractère très pratique et présentera des exemples de lois et de règlements en vigueur dans les pays de la région afin d'examiner leurs points forts et leurs points faibles.

Nous espérons sincèrement que votre Parlement puisse être représenté à ce séminaire par une délégation pouvant comprendre jusqu'à quatre membres. Conformément à l'usage en vigueur à l'UIP, il importe que chaque délégation se compose de parlementaires des deux sexes et soit représentative de la diversité politique du Parlement. Il est également souhaitable que les membres de la délégation soient directement impliqués dans les questions relatives aux affaires étrangères et à la défense. Les langues de travail du séminaire seront le français et l'anglais.

Comme le veut l'usage à l'UIP, les participants seront invités à se charger eux-mêmes des questions d'ordre logistique relatives aux visas, aux réservations de chambres d'hôtel et au transport. Une note d'information contenant des détails pratiques sur la participation au séminaire, ainsi qu'un formulaire d'inscription vous seront envoyés prochainement. Ces documents seront aussi mis en ligne sur le site web de l'UIP à l'adresse <http://www.ipu.org/splz-f/civ1540.htm>.

Nous espérons vivement que votre Parlement pourra participer à ce séminaire et nous réjouissons à la perspective de vous lire prochainement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération,



Martin Chungong
Secrétaire général



Guillaume K. Soro
Président de l'Assemblée nationale